



MINISTERE DE LA PECHE ET DE
L'ECONOMIE MARITIME

Dakar, le 14 FEV 2017

Le Ministre

Objet : Demande de renouvellement du statut de membre coopérant non contractant à la Commission des thons de l'Océan indien (CTOI).

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Je vous informe que le Sénégal sollicite auprès de la CTOI le renouvellement de son statut de Coopérant non contractant pour la période 2017-2018.

En effet, le Sénégal souhaite conserver son statut de coopérant que la Commission lui a accordé en 2005. Le maintien de ce statut, permettra à la flotte sénégalaise de revenir éventuellement dans l'Océan Indien dès que les conditions techniques seront favorables.

Par ailleurs, les données des déclarations de captures des navires sénégalais ont été fournies à la CTOI au cours de leur présence dans la zone de la Convention.

Toutefois, mon pays manifeste toujours sa volonté de devenir membre contractant à la Commission et à maintenir avec celle-ci des échanges d'informations. Cette motivation de mon Département justifie la sollicitation du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour l'achèvement de la procédure d'adhésion à la CTOI.

Néanmoins, le Sénégal reste très attaché à l'ensemble des Conventions en matière de pêche dont il est signataire et participe activement aux travaux des organisations régionales de pêche poursuivant les mêmes objectifs que la CTOI.

Je joins à la présente une déclaration d'engagement.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Secrétaire exécutif**, l'assurance de ma considération distinguée.

A

**Monsieur le Secrétaire exécutif
de la Commission des thons de l'Océan indien
Mahé, Seychelles**



Oumar GUEYE



MINISTERE DE LA PECHE ET DE
L'ECONOMIE MARITIME

Dakar, le 14 FEV 2017

Le Ministre

Déclaration d'engagement

Le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime s'engage au nom du Sénégal à :

- faire respecter les mesures de conservation et de gestion dans le cadre de la convention de la CTOI et,
- veiller à l'application stricte par ses navires des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

En foi de quoi, le présent engagement est établi pour servir et valoir ce que de droit.



Oumar GUEYE